Equipements de protection contre le Covid-19 : quand l'Etat recommence les mêmes erreurs…

Paris, le 17 août 2020.- En première ligne des soins apportés au domicile des patients, les infirmières et infirmiers libéraux sont actuellement confrontés à deux problèmes importants :

- la raréfaction des équipements de protection, allant parfois jusqu'à la pénurie totale,
- une très forte inflation du prix de ces équipements (gants, surblouses, charlottes…) mais aussi du gel hydroalcoolique.

Cette situation de carence était prévisible. En effet :

- le 20 juillet, le port du masque a été rendu obligatoire dans tous les lieux clos recevant du public. Depuis, elle s'étend peu à peu en milieu ouvert dans plusieurs villes
- le 23 juillet, le gouvernement[1] conseillait à toutes les entreprises de constituer des stocks préventifs de masques et autres équipements de protection individuelle pour les 25 millions de salariés de France pour une durée de 10 semaines. Selon un rapide calcul, cette mesure implique l'achat quasi-immédiat de plus de 2,2 milliards d'EPI[2]…
- le 31 juillet dernier, les professionnels de santé libéraux étaient avertis de la fin du dispositif de distribution des masques et équipements de protection individuelle au 28 septembre. La Direction Générale de la Santé les invitait alors « *à constituer un stock de sécurité de masques et autres EPI nécessaires à la prise en charge de patients Covid correspondant à 3 semaines de consommation en temps de crise épidémique* ».

Une très forte demande ayant ainsi été créée en quelques semaines et les prix des équipements hors masques n'ayant pas été encadrés, il était prévisible que les gants, surblouses et autres charlottes verraient leur prix exploser... N'est-ce d'ailleurs pas ce qui s'était produit au printemps 2020 pour les masques ?

Pour autant, alors que l'on s'inquiète d'une possible 2é vague de Covid-19, et que la Direction Générale de la Santé reconnaît dans une note à diffusion restreinte[3] en date du 30 juillet un « *contexte de forte tension sanitaire sur les équipements sanitaires »,* les professionnels de santé libéraux doivent, comme au printemps 2020, s'organiser seuls. Bref, l'Etat recommence les mêmes erreurs…

… Sauf… pour les seuls laboratoires de biologie médicale. Sur ce point, la même note à diffusion restreinte est claire : la « *priorité de l'Etat* » étant la « *sécurité des personnels de laboratoires* » afin que la stratégie de dépistage voulue par le gouvernement puisse être poursuivie, la Direction Générale de la Santé a mis en place depuis début août une « *plateforme d'approvisionnement en équipements sanitaires* » pour les seuls biologistes hospitaliers et de ville. Cette dernière permet de commander et de payer directement en ligne des masques chirurgicaux et FFP2, ainsi que des gants, blouses et charlottes émanant du stock d'Etat à prix coûtant. Elle sera opérationnelle jusqu'à fin septembre, mais pourra être prolongée jusqu'à décembre « *en fonction des tensions d'approvisionnement et de la situation épidémique* ».

Pour le Sniil, Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux, le Ministère de la Santé met en place, là, une discrimination honteuse entre professionnels de santé. Ce qui est inadmissible…

Face à cette situation, le Sniil exige donc que le gouvernement :

- fasse bénéficier tous les professionnels de santé libéraux de la plateforme d'approvisionnement en EPI jusque-là réservée aux biologistes
- instaure un encadrement des prix de tous les EPI (gants, surblouses, charlottes, surchaussures, gel hydroalcoolique)

- s’assure que des stocks suffisants d’EPI soient disponibles pour pouvoir couvrir l’ensemble des recommandations faites.

Enfin, le Sniil profite de l’arrivée ce jour de M. Thomas Fatome en qualité de Directeur Général de la Caisse Nationale d’Assurance Maladie, pour rappeler qu’aujourd’hui encore, les infirmières et infirmiers libéraux ne bénéficient toujours pas de l’aide à l’équipement (EPI) promise par M. Nicolas Revel lorsque ce dernier dirigeait encore la CNAM.

Dans le contexte actuel d’inflation galopante du prix des EPI et alors que les honoraires des infirmiers libéraux conventionnés sont fixes et ne permettent aucune répercussion de ces hausses de prix, il est urgent que l’Assurance Maladie règle cette question…

Catherine Kirnidis, Présidente Nationale Sniil (06.70.79.56.96)
Contact presse : Emmanuelle Fradet (06.60.99.50.58), communication@sniil.fr

[1] Note MEFI-D20-05254 du 23 juillet 2020 co-signée par le Ministre des Solidarités et de la Santé, Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’insertion, Ministre déléguée auprès du ministre de l’Economie, des finances et de la relance, chargée de l’industrie
[2] 25 millions de salariés selon l’Insee au 1er trimestre 2020 dont 20,3 millions de salariés à temps complet et 4,7 millions à temps partiel (source : Insee), soit un total de 45,3 millions de masques/jour sur une période de 50 jours ouvrés
[3] Référence MINSANTE/CORRUSS n°141 en date du 30 juillet 2020